

République Française



Ville de Draguignan

N° 2022-051

Membres		
Membres afférents au Conseil Municipal	Membres en exercice	Votants
39	39	36

CONVENTION DE DÉPÔT DE TABLEAUX ENTRE LA COMMUNE DE DRAGUIGNAN ET LE CENTRE HOSPITALIER DE LA DRACÉNIE

Mairie de Draguignan

EXTRAIT des Registres des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Draguignan

Séance du 05 mai 2022

L'An deux mille vingt et un, le 5 mai à 17H00, le CONSEIL MUNICIPAL, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Richard STRAMBIO, Maire.

PRÉSENTS :

RICHARD STRAMBIO, CHRISTINE PRÉMOSELLI, GRÉGORY LOEW, SOPHIE DUFOUR, FRANÇOIS GIBAUD, CHRISTINE NICCOLETTI, BRIGITTE DUBOIS, HUGUES BONNET, SYLVIE FRANCIN, ALAIN HAINAUT, DANIELLE ADOUX COPIN, STÉPHAN CÉRET JACQUET, LISA CHAUVIN, BERNARD BONNABEL, ALAIN VIGIER, MICHEL PONTE, BRUNO SCRIVO, CHRISTIAN MAMECIER, RICHARD DEVILETTE, SYLVIANE NERVI SITA, MARTINE ZERBONE, FRANÇOISE MAURICE, JEAN-PIERRE SOUZA, ÉVELYNE LORCET, RICHARD TYLINSKI, OLIVIER GORDE, MAGALI TROIN DAL VECCHIO, CHRISTINE VILLELONGUE, CAMILLE DIQUELOU, FRANCK GRIGOLO, PHILIPPE SCHRECK

PROCURATIONS :

JEAN-YVES FORT à CHRISTINE PRÉMOSELLI, ANNE-MARIE COLOMBANI à OLIVIER GORDE, LAURELINE AUBOURG BASTIANI à SYLVIANE NERVI SITA, JEAN-BERNARD MIGLIOLI à CAMILLE DIQUELOU, MATHIEU WERTH à CHRISTINE VILLELONGUE

ABSENTS :

MARIE-CHRISTINE GUIOL, JEAN-DANIEL SANTONI, RENÉ DIES

Secrétaire de Séance :

CAMILLE DIQUELOU

Publié le :

11 MAI 2022

RAPPORTEUR : HUGUES BONNET

Le Centre Hospitalier de Draguignan conserve 7 tableaux répartis entre sa salle de conférences et ses archives. Cette série de portraits non datée, attribuée à divers auteurs, avait fait l'objet d'une restauration en 1999.

Ces portraits illustrent différentes figures ou donateurs de l'établissement.

Considérant l'importance qu'ont ces œuvres pour l'Hôpital ;

Considérant leurs détériorations au fil du temps ;

Considérant la demande du Centre Hospitalier qui désire déposer ces œuvres dans les réserves du musée des Beaux-Arts qui possèdent les conditions de conservation adaptées ;

Afin de permettre la conservation de ces tableaux dans les réserves du musée des Beaux-Arts, il convient qu'une convention de dépôt jointe en annexe soit signée entre les 2 parties.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé qui précède,
À L'UNANIMITÉ

- approuve les termes de la convention de dépôt à intervenir entre la commune de Draguignan et le Centre Hospitalier de Draguignan ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tout acte y afférent.

Fait à Draguignan, le 5/05/2022

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération,



Richard STRAMBIO

Maire de Draguignan

Président de Dracénie Provence Verdon agglomération
Conseiller Régional

CONVENTION DE DÉPÔT D'OEUVRES APPARTENANT AU CENTRE HOSPITALIER DE LA DRACÉNIE

Entre

La commune de Draguignan, Représentée par le Maire en exercice, Président de Dracénie Provence Verdon agglomération, Conseiller Régional Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur Monsieur Richard STRAMBIO, faisant élection de domicile en l'Hôtel de Ville sis 28 rue Georges Cisson à DRAGUIGNAN, dûment habilité à effet des présentes par délibération n° 2022- en date du 05 mai 2022.

Ci-après dénommée « le dépositaire »,

Et

Le Centre Hospitalier de La Dracénie

Représenté par Madame Caroline Chassin, Directrice

Ci-après dénommé « le déposant »

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 – Durée et conditions

Le dépositaire s'engage à accueillir dans ses réserves du musée des Beaux-Arts de Draguignan les sept œuvres suivantes :

- Demoiselle Jeanne de Rasque de Laval (tableau avec cadre dimensions 85 x 98cm), valeur d'assurance 200 euros.
- Anonyme (tableau avec cadre (dimensions 73,5 x 87 cm), valeur d'assurance 200 euros.
- Elzear (tableau sans cadre (dimensions 76 x 87 cm), valeur d'assurance 200 euros.
- Joseph, Melchior, Isnard, Bienfaiteur (tableau avec cadre dimensions 77,5 x 95 cm), valeur d'assurance 200 euros.
- LAURENT Jph (tableau avec cadre dimensions 44 x 51,5 cm), valeur d'assurance 200 euros.
- CI Gay ou P. Clément (tableau sans cadre (dimensions 49 x 59,5 cm), valeur d'assurance 200 euros.
- J. Baptiste Cadry (tableau sans cadre (dimensions 62 x 74 cm), valeur d'assurance 200 euros.

Le transport aller/retour sera à la charge du dépositaire. Un constat d'état des œuvres sera établi contradictoirement.

Ce dépôt prend effet à partir de la signature de la convention pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction par période de trois années.

Cette convention est conclue à titre gracieux.

Article 2 – Responsabilité

Le dépositaire informera immédiatement le déposant en cas de dégradation, destruction totale ou vol dudit objet de la présente convention.

Dans le cas d'une dégradation et si une restauration est à envisager, le dépositaire devra supporter les frais de restauration.

Dans le cas d'une destruction complète ou d'un vol, le dépositaire remboursera au déposant la valeur estimée de l'œuvre.

Article 3 – Résiliation

Le déposant aura la faculté de résilier la présente convention de plein droit et sans préavis en cas de non-respect de tout ou partie des clauses de cette convention ou s'il le souhaite simplement.

Article 4 – Photographie et reproduction

Le déposant autorise la reproduction photographique des objets pour une utilisation non-commerciale et commerciale. Dans ce dernier cas, la reproduction devra être suivie de la mention suivante : « Centre Hospitalier de la Dracénie ».

Si l'œuvre est reproduite dans un document édité par le dépositaire (brochure, catalogue, etc.), deux exemplaires de ce document devront être remis au déposant.

Article 5 – Juridiction d'attribution

En cas de litige sur l'interprétation ou l'application du contrat, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation de la juridiction territorialement compétente, à savoir le Tribunal Administratif de Toulon, seulement après avoir épuisé les recours habituels par les voies amiables (conciliation, arbitrage, etc.).

Le déposant,

Draguignan, le

Le dépositaire,

Caroline Chassin
Directrice du Centre Hospitalier
de Draguignan

Richard Strambio,
Maire de Draguignan
Président de Dracenie Provence
Verdon agglomération
Conseiller Régional Sud Provence
Alpes Côte d'Azur